



## **Vigilance Orange orages et pluie-inondation à partir de 17 h dimanche 9 juin 2024**

**Météo France place le département des Bouches-du-Rhône en vigilance Orange orages et pluie-inondation pour la soirée du dimanche 9 juin, à partir de 17 h.**

**Le bulletin de Météo France :** Nombreuses cellules orageuses en cours, avec notamment une forte activité dans le secteur de l'étang de Berre (Secteurs d'Istres jusqu'à Aix-en-Provence), et de nombreux impacts de foudre et fortes intensités pluvieuses observées. Localement 15 à plus de 30 mm ont été relevés dans l'Hérault et les Bouches-du-Rhône, avec des intensités pour l'instant modérées à fortes. Toutefois, les cumuls locaux pourraient atteindre 70 à 100 mm en deux ou trois heures, notamment dans une grande part des Bouches du Rhône, puis du Vaucluse et du nord gardois, avec des intensités atteignant entre 30 et 40 mm/h. Ces orages peuvent aussi être accompagnés de grêle de 2 à 3 cm et de rafales de vent jusqu'à 70 km/h.

Devant les risques associés à ces alertes, le préfet des Bouches-du-Rhône rappelle les consignes de comportement afin que la sécurité de tous soit assurée :

- **Restez informés et à l'écoute des consignes des autorités dans les médias (France bleu) et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels (Météo-France, réseaux sociaux du préfet des Bouches-du-Rhône)**
- **Ne vous engagez pas sur une route immergée, même partiellement,**
- **Ne descendez pas dans les sous-sols, caves,**
- **Éloignez-vous des arbres, des cours d'eau et des points bas,**
- **Abritez-vous dans un bâtiment en dur,**
- **Évitez de vous déplacer,**
- **Protégez les biens exposés au vent ou qui peuvent être inondés,**
- **Évitez d'utiliser votre téléphone et des appareils électriques,**
- **Notez les numéros utiles : la mairie, le 112 ou le 18 (pompiers), le 15 (Samu) et le 17 (police / gendarmerie),**
- **En cas d'urgence, contactez le 112 ou le 18**

Le préfet des Bouches-du-Rhône appelle à la vigilance et demande une attention particulière aux automobilistes et si vous pratiquez des activités sensibles à ces risques météorologiques ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau.